



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC**

**11 Laurier St./11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5**

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Construction Services Division/Division des services de
construction
140 O'Connor Street
140, rue O'Connor
Ontario
Ottawa
K1A 0S5

Title - Sujet Pavillon du Canada à l'Expo 2020	
Solicitation No. - N° de l'invitation 08A33-180482/B	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client 20180482	Date 2019-04-15
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$\$FG-369-76751	
File No. - N° de dossier fg369.08A33-180482	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-05-07	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: D'Allaire, Yvonne	Buyer Id - Id de l'acheteur fg369
Telephone No. - N° de téléphone () - ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: See Herein	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Les modifications suivantes aux documents de soumission entrent en vigueur immédiatement. Cette modification fait partie des documents de soumission.

La modification 006 est émise pour les raisons suivantes :

- (1) Publier des questions des soumissionnaires et les réponses;
- (2) Modifier la demande de propositions (DDP); et
- (3) Publier la présentation donnée à l'occasion de la visite de site facultative et intitulé « Canada Pavillon Visite de site avril 11, 2019 ».

(1) Questions des soumissionnaires et réponses

QUESTION # 58 :

DDP Section 4.2(b): Si le soumissionnaire n'est pas une coentreprise, peut-il inclure l'expérience de ses sous-traitants dans le cadre d'un projet similaire antérieur pour les exigences techniques obligatoires O1 et O2?

RÉPONSE # 58 :

L'alinéa 4.2(b) de la DDP exige pour O1 l'identification d'un (1) projet de conception-construction, dans le cadre duquel le rôle du soumissionnaire était de fournir la conception et la construction de l'immeuble. Étant donné que les sous-traitants ne sont pas visés par la définition de « soumissionnaire » à l'alinéa b) de la section 2.1 de la DDP, leur expérience ne répond pas aux exigences de l'élément O1.

Pour la réponse à la question concernant O2, voir ci-dessus, mais également la modification 001 de la DDP ci-dessous. Pour une définition de l'expression « Chef de pratique création », voir la section 4.2 sous-alinéa (a)(i) de la DDP.

QUESTION # 59 :

CG3.2 Conception du projet et rôle du concepteur, art. 7 : Veuillez définir les "changements mineurs" pour lesquels l'entrepreneur n'aura pas le droit de réclamer une indemnité supplémentaire au Canada.

RÉPONSE # 59 :

Les modifications mineures sont des modifications qui correspondent à l'étendue des travaux et ne déclenchent pas de retards ni de modifications des travaux de la CG6. Les modifications mineures ne devraient pas entraîner de coûts et pourraient inclure, par

exemple mais sans s'y limiter, une demande de substitution de matériel et / ou d'équipement d'un équivalent après l'approbation de la conception du pavillon.

QUESTION # 60 :

Pouvons-nous demander un formulaire du modèle de cautionnement de bonne exécution et de cautionnement de paiement, comme indiqué dans le cautionnement de soumission?

RÉPONSE # 60 :

Les formulaires pour le cautionnement de bonne exécution et le cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux, sont disponibles en cliquant sur les liens suivants :

Cautionnement de bonne exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) :
https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505_fra.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506) :
<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

En ce qui concerne les cautionnements nommées ci-dessus, veuillez également vous référer à la CG9.1 paragraphe 3 et la CG9.2 paragraphes 1 et 2.

Pour la différence entre la garantie de soumission et la garantie contractuelle veuillez vous référer à la Q/R # 30 dans la modification 004.

QUESTION # 61 :

Cet appel d'offres est-il également ouvert à une alliance, telle que des entreprises enregistrées au Canada et aux Émirats Arabes Unis qui répondent ensemble à cet appel d'offres?

RÉPONSE # 61 :

Cet appel d'offres est également ouvert aux associations, aux consortiums et aux coentreprises. Veuillez vous reporter aux diverses instructions et exigences relatives aux coentreprises dans la DDP, telles que mais sans y limité les sections 2.1(b), 2.3, 2.7, 2.15 et 2.18.

En outre, l'appel d'offres est également ouvert aux fournisseurs internationaux; veuillez vous reporter à la Q/R # 10 de la modification 003.

QUESTION # 62 :

Pouvez-vous confirmer que l'étape 1 (qui est mentionnée dans les étapes de réalisation du projet) commence après l'attribution du contrat ? Si oui, cela signifie que tous les

rapports mentionnés dans cette section D 2.0 seront préparés plus tard par le soumissionnaire retenu?

RÉPONSE # 62 :

Oui, l'étape 1 commence après l'attribution du contrat et les rapports mentionnés à la section D 2.0 de l'EDT doivent être préparés par le soumissionnaire retenu ultérieurement.

QUESTION # 63 :

Dans le cadre de notre proposition en tant qu'offre unique, pourrions-nous donner deux options de conception ?

RÉPONSE # 63 :

Seule la première des deux options de conception sera prise en considération si la présentation contient plus d'une option.

(2) Modification 001 de la demande de propositions (DDP)

La DDP est modifiée comme suit:

- Le paragraphe 4.2(b)(ii) O2 – Expérience liée à la présentation publique est supprimé et remplacé par ce qui suit :

O2 – Expérience liée à la présentation publique

Le soumissionnaire doit présenter un (1) projet de présentation publique dans le cadre duquel le **Chef de pratique création ou le soumissionnaire** a conçu et réalisé le projet. Le projet de présentation publique doit comprendre les éléments suivants :

- a. Le soumissionnaire doit fournir le nom du projet de présentation publique.
- b. Le soumissionnaire doit fournir le lieu où le projet de présentation publique a été réalisé.
- c. Le **Chef de pratique création ou le soumissionnaire** doit avoir mené à bien le projet de présentation publique après le 1^{er} mai 2013.
- d. Le soumissionnaire doit démontrer que la valeur totale du projet de présentation publique était d'au moins 1 000 000 dollars (taxes applicables en sus).
- e. Le soumissionnaire doit fournir une description du projet de présentation publique comprenant les éléments suivants :
 - (i) L'ensemble la vitrine composée de présentations multimédias ou de présentations cinématographiques;
 - (ii) les expositions;
 - (iii) les installations artistiques;
 - (iv) l'expérience virtuelle interactive;
 - (v) le public cible du projet de présentation publique.

- f. Le soumissionnaire doit remplir et soumettre le formulaire 6 – Formulaire de référence du client pour le projet représentatif – O2 – Expérience liée à la présentation publique.

Si le soumissionnaire intéressé indique plus d'un (1) projet dans sa réponse, seul le premier projet sera évalué. Le projet représentatif peut déjà avoir été présenté au critère O1; toutefois, les soumissionnaires doivent fournir l'information requise séparément et soumettre des réponses complètes conformément aux exigences ci-dessous.

(Veuillez noter que les mots en rouge marquent les modifications par rapport au libellé original d'O2 contenu dans la DDP.)

(3) Présentation « Canada Pavillon Visite de site avril 11, 2019 »

Veuillez voir le lien sous 'Pièces jointes' sur le site web de l'appel d'offres.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES